

Groupe de travail sur les déchets en milieux aquatiques
Première réunion
17 décembre 2008
MEEDDAT salle 419 - 13h30-16h30
Compte-rendu

Présents

Agence de l'Eau Seine-Normandie – Service Littoral et Mer	Eric FLORIN
Armateurs de France	Patrick RONDEAU
Association Robin des Bois - Président du Groupe	Jacky BONNEMAINS
Association Robin des Bois - Rapporteur	Charlotte NITHART
Association MerTerre	Isabelle POITOU
Association MerTerre	Corinne SOUSSIGUIAN
COLLECT-IF	Alain MATESI
COLLECT-IF	M. FOLY-EHKE
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM)- Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED)	Nicolas MICHELET
Conservatoire du Littoral/Rivages de France	Florian GEFFROY
ESTRAN – Chantier d'Insertion ESTRAN Environnement Littoral (CIEEL)	Gregory DUGUE
ESTRAN -Service Littoral	Nolwenn BOUCHER
IFREMER	François GALGANI
Kosta Garbia	Matthieu DARMENDRAIL
MEEDDAT – Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) / Direction de l'Eau et de la biodiversité	Bernard MOUTOU
MEEDDAT – Direction des Affaires Européenne et Internationale (DAEI)	Stéphanie BELNA
MEEDDAT – Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)	Thomas BONHOURE
Surfrider Fondation Europe	Antidia CITORES

Excusés ou absents

MEEDDAT/Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM)/Direction des Affaires Maritimes
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche/Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)
Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
CEDRE - Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux.
FNADE - Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement.
ASTEE - Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Conseil Général des Landes
Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)
Mairie de Boulogne-sur-Mer/Association Rivage propre
Nausicaa
ADELI. Association effectuant des ramassages réguliers (Sud Gascogne)
France Nature Environnement
Ligue de Protection des Oiseaux

Jacky Bonnemains (Robin des Bois), président de ce nouveau groupe de travail, en rappelle rapidement l'origine explicitée dans la feuille de route transmise le 18 novembre 2008¹. En septembre 2007, l'association Robin des Bois a présenté au groupe « Santé et Environnement » du Grenelle une proposition pour « un plan coordonné de lutte contre les macrodéchets dans les fleuves, en mer et sur le littoral »². Cette proposition a été acceptée et a fait l'objet d'un engagement que le Comité Opérationnel déchets Grenelle a détaillé. De mars à septembre 2008, Robin des Bois a mené à bien dans le cadre du post-Grenelle les travaux d'un groupe dédié aux déchets post-catastrophe (comptes-rendus disponibles sur internet³); la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques), le cabinet du ministre et le ministre ont donc décidé de lui confier le pilotage du groupe de travail consacré aux déchets en milieux aquatiques. Il souligne que les travaux doivent déboucher sur des mesures opérationnelles préventives et curatives. Dans ce cadre, il n'y a pas de restrictions et les propositions peuvent concerner le niveau local, national ou international. Ce groupe n'est pas un colloque et sa composition cherche à impliquer autant de compétences et de sensibilité possibles de l'amont à l'aval du cycle des déchets flottants. Les comptes-rendus détaillés des réunions seront diffusés après commentaires des participants. Il est prévu des consultations avec d'autres acteurs en France et à l'étranger et les membres du groupe de travail en seront tenus informés.

Gregory Dugué et Nolwenn Boucher - ESTRAN⁴

Depuis 1998, des équipes du service littoral d'ESTRAN effectuent des nettoyages quotidiens ou hebdomadaires sur 60 km de plages et dans des ports de Haute-Normandie (ex : Dieppe) et assurent la surveillance des échouages et une veille anti-pollution (hydrocarbures, substances chimiques ...). Les chantiers ont été créés en complément des zones d'intervention de Défi-Caux et d'Aquacaux, associations travaillant également sur le littoral Haut-Normand. ESTRAN mène aussi des opérations d'entretien de rivières et participe à la surveillance de l'érosion des falaises. 6 agents travaillent au service littoral et depuis 2008 12 agents sont employés aux CIEEL – Chantiers d'Insertion ESTRAN Environnement Littoral. L'association fait de la sensibilisation en milieu scolaire ou auprès d'adultes et de touristes dont la demande est croissante. ESTRAN a créé des outils pédagogiques comme la Maison de la Pollution qui présente environ 2 semaines de collecte et une Poubelle de la Pollution qui montre la diversité des déchets échoués et qui est mobile.

Les plages dans cette zone d'intervention sont constituées de galets et le nettoyage est uniquement manuel. Météo France guide les actions d'ESTRAN et seules des mauvaises conditions météorologiques empêchent les équipes de travailler. C'est après les coups de vents qu'il y a des arrivages massifs de déchets. Le 14 juillet est signalé comme un pic de macrodéchets dans les ports et sur le littoral. Il n'y a pas d'intervention au pied des falaises -des arrêtés préfectoraux en interdisant les accès en raison des risques d'effondrement- mais ces déchets sont généralement repris après les coups de vents et arrivent finalement sur les plages.

Le nettoyage est réalisé hebdomadairement pendant l'année et quotidiennement en période estivale sur les plages de galets de Dieppe et du Tréport. Durant ces périodes, le ramassage, qui concerne beaucoup de déchets des usagers, se fait avant 11 heures du matin et les intervenants sur les autres chantiers d'ESTRAN sont mobilisés sur le littoral (environ 16 agents en tout).

ESTRAN a participé aux quantifications OSPAR durant 4/5 ans. Les fiches étaient remplies après tri et comptage des déchets de la plage de Dieppe. Durant cette période, il n'y a pas eu d'évolution significative. Ce travail n'a pas été poursuivi car il n'y avait pas de filière adaptée en aval et tout partait en incinération.

ESTRAN intègre dans ses équipes des personnes en rupture sociale légère et c'est une passerelle vers des postes plus traditionnels. Certains contrats sont à durée indéterminée. Le financement de l'association est assuré par le département de la Seine-Maritime, l'Etat et d'autres partenaires

¹ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/feuille_de_route.pdf

² http://www.robindesbois.org/grenelle/macrodéchets_rdb.pdf

³ http://www.robindesbois.org/déchets_post_cata/déchets_post_cata.html

⁴ <http://estrancitedelamer.free.fr/>

comme la fondation GDF. Les communes ou communautés de communes financent le service littoral sur la base de contrats pluriannuels sur 3 ans.

Bernard Moutou - MEEDDAT

M. Moutou présente les différents participants du ministère en charge de l'écologie présents à cette 1^{ère} réunion. Stéphanie Belna représente la Direction des Affaires Européenne et Internationale en charge notamment des conventions régionales comme la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen et la Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est. Elle collabore avec la sous-direction du littoral et des milieux marins dont M. Moutou fait partie et qui gère les volets eaux douces et eaux de baignade. M. Bonhoure de la Direction Générale de la Prévention des Risques apporte une vision technique des déchets et de l'aspect prévention. D'autres services du ministère seront concernés si le groupe aborde des sujets comme les pertes de conteneurs et la gestion des déchets dans les ports, ce que M. Bonnemains confirme.

François Galgani - IFREMER.

L'IFREMER est un organisme de recherche qui dispose de nombreux moyens nautiques. M. Galgani travaille sur le sujet des déchets en milieux aquatiques depuis 1982 année où un premier bilan a été réalisé sur les plages françaises. Depuis 1992, ces informations de base sont complétées par des campagnes d'évaluation des quantités de déchets présents sur le plateau continental incluant un comptage des déchets sur les fonds marins. 1300 campagnes de chalutage ont été réalisées ainsi que des observations par les sous-marins de l'IFREMER ce qui a permis la collecte d'informations importantes ayant donné lieu à la parution d'articles scientifiques⁵. Une synthèse d'octobre 1998 sur la répartition et les quantités de déchets est disponible sur le site de l'IFREMER⁶. Les données pour le Golfe du Lion et l'Est de la Corse sont collectées depuis 1994 et gérées par M. Galgani; elles ne sont pas pour l'instant mises en forme mais elles seront publiées un jour ou l'autre. Il a également participé à des bilans à l'échelle européenne et a réalisé des comptages sous la banquise arctique. L'Institut a également participé à des appels d'offres pour le ramassage des déchets par bateaux ou autres moyens en Aquitaine.

L'IFREMER transmet des données à OSPAR et a assuré le pilotage du suivi de 1995 à 2000 ; le CEDRE est maintenant pilote OSPAR pour la France.

M. Galgani signale la parution prochaine d'un numéro spécial de la Royal Society, (National Academy of Science of the UK and the Commonwealth) sur les microplastiques avec des articles en provenance du monde entier (Mexique, Japon ...)⁷. Le problème des déchets en milieux aquatiques est depuis longtemps une préoccupation des scientifiques et devient une préoccupation politique. Les travaux de l'IFREMER ont eu des prolongements comme une question/réponse à l'Assemblée Nationale⁸, des opérations de limitation d'utilisation des sacs avec des enseignes de grandes surfaces (Leclerc) et l'interdiction de la distribution et de la commercialisation des sacs plastiques non biodégradables au 1^{er} janvier 2010. L'impact de ce type d'opération est très intéressant car il s'agit de milliards de sacs. La question des macrodéchets est incluse dans la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »⁹.

Patrick Rondeau - Armateurs de France.

M. Rondeau propose de faire connaître si nécessaire les contraintes des armateurs dans le domaine de la gestion des déchets à bord des navires et les réglementations applicables comme l'annexe V de la Convention MARPOL. Armateurs de France souhaite, en cas de nécessité de nouvelles réglementations, que celles-ci soient internationales et non uniquement françaises ou européennes.

⁵ Notamment F. Galgani et al. "Litter on the Sea Floor Along European Coasts". Marine Pollution Bulletin Volume 40, Issue 6, June 2000, Pages 516-527.

⁶ <http://www.ifremer.fr/com/presse/media49.htm>

⁷ <http://royalsociety.org/landing.asp?id=3>

⁸ Dans ce sens voir récemment <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-10197QE.htm>

⁹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:164:0019:0040:FR:PDF>

Il indique que les ports sont plus ou moins bien équipés pour recevoir les déchets et que des statistiques sont disponibles dans ce domaine.

M. Bonnemains souhaite qu'Armateurs de France fasse également part au groupe de travail dans le cours de prochaines réunions des difficultés qu'il peut y avoir pour les équipages dans l'application des réglementations et des spécificités concernant les navires à passagers ou les navires en zones d'attente.

Isabelle Poitou et Corinne Soussiguian. Association MerTerre.

Mme Poitou a fait des études en biologie marine ainsi qu'en aménagement et urbanisme pour intégrer dans son champ de compétence la dimension sociale. Elle a réalisé sa thèse sur les déchets abandonnés en milieu maritime et leur gestion en région Provence Alpes Côtes d'Azur en 2004¹⁰. Cette thèse financée par la région Provence Alpes Côtes d'Azur a été hébergée par le CEDRE et l'IFREMER. Elle fait notamment le point sur les recherches réalisées concernant les macrodéchets, les différents protocoles de mesures utilisés, les origines connues des déchets et les outils de gestion existants. Des enquêtes ont été menées auprès des communes et ces travaux ont une approche sociétale spécifique confirmée par M. Galgani (IFREMER). Il y a un manque d'outils d'analyse et méthodologiques communs et d'indicateurs sur l'origine des déchets. La collecte des données permet d'être opérationnel et sert de support aux décisions politiques. Les macrodéchets sont une des rares pollutions qui se voit et c'est un outil pédagogique et politique. L'association MerTerre¹¹ a été créée pour diffuser des méthodes de mesures et apporter son expertise aux collectivités locales et a fondé l'ODEMA - Observatoire des Déchets en Milieux Aquatiques-¹² qui centralise les données. MerTerre coordonne l'opération « Calanques Propres » entre les participants en 2008, 50 structures sur le littoral entre la Ciotat, Marseille et la côte Bleue. L'association réalise des études pour l'élaboration de programmes de gestion des macrodéchets auprès des collectivités locales (Contrat de Baie de la Rade de Toulon, Marseille). En partenariat avec l'ADEE (Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement), MerTerre a réalisé le livret pédagogique « Cap sur les macrodéchets ». Une étude de faisabilité en partenariat avec COLLECT-IF est en cours pour la création d'une plate-forme opérationnelle sur le littoral méditerranéen avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Régional.

Alain Matesi et M. Foly-Ehke - COLLECT-IF

L'association COLLECT-IF¹³ est basée à la Ciotat et a initié la campagne pour la suppression des sacs plastiques en France continentale. Les méthodes de sensibilisation et d'accompagnement sont privilégiées plutôt que les méthodes contraignantes. 17 chartes « Zéro sac plastique » ont été signées par des enseignes et des collectivités et il est rappelé que la loi prévoit maintenant une interdiction de distribution aux caisses des sacs non biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2010. L'économie est estimée à 330 millions euro pour 80.000 tonnes de plastique chaque année. Des substituts biodégradables sont disponibles, par exemple en féculés de pommes de terre. COLLECT-IF co-organise depuis 2003 l'opération « Calanques Propres » lancée par l'association Marseille Horizon. Les collectes de déchets sont organisées à une date commune entre Marseille, Cassis et la Ciotat, ce qui permet une mutualisation des moyens et a un impact immédiat auprès du grand public. L'ONF gestionnaire d'une partie des calanques est associé à l'opération. En 2008, 123 m³ de déchets ont été ramassés dont 46.5 m³ sur les fonds. Les données sur les déchets collectés sont traitées par l'ODEMA et téléchargeables sur le site internet¹⁴. La ville de Marseille souhaite s'impliquer dans l'organisation en 2009. COLLECT-IF mène aussi des opérations de sensibilisation (« J'aime ma mer », tri à bord des bateaux de plaisance ...) et a concouru à la création du Parc National des Calanques défendu dans le groupe biodiversité du Grenelle de l'environnement. Il s'agit du premier parc marin périurbain d'Europe.

¹⁰ Résumé disponible sur http://www.mer-terre.org/pdf/Resume_these.pdf

¹¹ <http://www.mer-terre.org/>

¹² <http://www.mer-terre.org/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=7>

¹³ <http://www.collect-if.org/>

¹⁴ <http://www.mer-terre.org/pdf/bilancalanquespropres2008.pdf>

Nicolas Michelet - Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM)- Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED).

M. Michelet représente les pêcheurs professionnels en mer et en eaux douces. Ces derniers n'étaient pas initialement invités mais ils sont directement concernés par le problème des déchets d'origine anthropique en milieux aquatiques. Les pêcheurs professionnels sont des acteurs de terrain à l'année et ils assurent une veille écologique. Les déchets ont notamment pour effet de réduire l'efficacité et la sécurité de certaines activités de pêche.

Sur le domaine fluvial, des ramassages à titre individuel ou avec les collectivités sont réalisés. Les déchets rencontrés sont de différentes tailles. Certains engins de pêche nécessitent qu'il n'y ait pas de point d'accroche et que les sédiments et les graviers soient propres. Des sites sont identifiés comme des zones préférentielles d'accumulations ou de déversements au sein ou à proximité de plusieurs grandes agglomération françaises et sont souvent dénoncés par les pêcheurs.

M. Galgani (IFREMER) précise que les déchets sont chassés vers le large par les grands fleuves et cite les exemples des vasières de la Gironde à 50 km de l'estuaire où sont exportés les macrodéchets, et des déchets du Rhône qui dérivent vers l'Espagne ; dans le cas des petits fleuves côtiers les déchets restent à proximité.

M. Michelet rappelle que les marins-pêcheurs réalisent depuis de nombreuses années un travail de ramassage des déchets et engins fantômes ramenés dans les ports de pêche. Depuis 2006, des conteneurs sont disponibles dans les ports de pêche en conformité avec les orientations de la Commission Européenne. Conformément au plan Barnier², les contrats bleus soutiennent la mise en place d'opérations environnementales dont la récupération des déchets. Des structures coopératives comme Armor Glaz ont lancé des projets en ce sens qui sont difficiles à mettre en œuvre faute de financement. Les pêcheurs professionnels sont intéressés par ce groupe de travail.

A la demande de Mme Nithart (Robin des Bois), M. Michelet indique qu'il est envisageable d'envoyer un questionnaire aux comités des pêches maritimes et associations de pêcheurs professionnels fluviaux pour faire une synthèse des constats, actions et recommandations des pêcheurs dans ce domaine.

Florian Geffroy - Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire est un établissement public qui pratique une politique foncière pour une gestion intégrée des zones côtières. Le Conservatoire a donc publié en 2005 et 2006 des plaquettes d'information et des DVD pour les collectivités et élus du littoral. En 2007 M. Geffroy a réalisé au sein du Conservatoire du Littoral une étude de 6 mois sur les besoins et préconisations en terme de nettoyage écologique des plages du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme¹⁵. Une nouvelle étude a été lancée sur 2 ans (mai 2008 - mai 2010) qui consiste à mener des opérations de nettoyage raisonné sur plusieurs sites en France afin de proposer aux élus du littoral un maximum d'actions concrètes. Le littoral est aujourd'hui dans de nombreux secteurs entretenu de manière systématique et mécanique, avec les conséquences négatives, notamment en terme d'érosion et de biodiversité. M. Geffroy pourra évoquer devant le groupe les premiers résultats de l'étude (inventaire des opérations existantes intéressantes en matière de nettoyage respectueux du haut de plage).

Matthieu Darmendrail - Kosta Garbia.

Kosta Garbia est la seule structure publique rassemblant toutes les collectivités de la côte Basque. Le syndicat travaille sur 36 km de côtes à partir de la frontière avec l'Espagne et comprend 7 communes et plusieurs fleuves côtiers dont l'Adour. Les contraintes et des enjeux de cette région sont particuliers. Kosta Garbia intervient à plusieurs niveaux.

Il fait les synthèses annuelles technique et financière des nettoyages des plages des Pyrénées Atlantiques réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes ou du Conseil Général pour vérifier l'utilisation des fonds attribués. Les synthèses annuelles sont difficilement exploitables et le seul élément certain est le tonnage. Cette région est celle où la collecte des déchets sur les plages est la plus mécanisée de France ; il s'agit d'un effet secondaire de la marée noire du *Prestige* qui a

¹⁵ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/Geffroy_rapport_nettoyage_ecologique.pdf

provoqué l'acquisition massive de cribieuses par les communes pour le ramassage des galettes d'hydrocarbures. Les engins qui offrent un certain confort de travail ramassent 40 à 50% de sables. Il n'y a pas de tri et les déchets vont directement de la cribieuse à la benne et de la benne à la décharge. Le Conseil Général des Landes assure seul la maîtrise d'ouvrage des opérations de nettoyage et il lui en coûte moins de 2 millions d'euros par an. Pour un littoral beaucoup moins étendu, les opérations coûtent 2,5 millions euros par an aux communes des Pyrénées-Atlantiques [dont 300.000 euros financés par le Conseil Général]. Les collectivités et les touristes veulent des plages très propres et la pression est importante. Le coût du nettoyage est donc élevé mais jugé rentable par rapport aux enjeux touristiques. Les associations ADELI et AMIFEM réalisent des opérations manuelles de collecte des déchets dans les zones du littoral basque qui ne sont pas accessibles par des engins (falaises, rochers ...) et sur les fleuves. Dans ce cadre, des bilans des déchets collectés sont réalisés par les équipes.

Mme Nithart (Robin des Bois) témoigne qu'il arrive à ces équipes de parcourir des surfaces précédemment nettoyées par des cribieuses et constatent l'effet mille-feuille, c'est-à-dire l'enfouissement de certains déchets par les engins.

Kosta Garbia assure également la maîtrise d'ouvrage d'opération de nettoyage en mer sur le 35 km de côtes, de 300 m à 3 miles nautiques (presque 5 km). La recherche et la collecte des déchets flottants évitent que des nappes ne viennent s'échouer en saison touristique. Ce nettoyage en mer a commencé en 1997, année où une nappe est arrivée sur les plages un 15 août. En hiver, le courant du Portugal va du Sud vers le Nord et s'inverse lors de l'équinoxe de printemps en même temps que le vent passe d'Est à Nord. Ces phénomènes provoquent des arrivages massifs de déchets sur les plages à la fin du printemps. Les déchets tapis sur les fonds sont remis en suspension et sont ramenés sur les plages lors des coups de vent. Il y a une grande demande d'informations sur la dynamique de ces remontées de nappes ou de déchets. Enfin, Kosta Garbia est chargé de mettre en œuvre un centre de ressources en environnement du littoral avec un thème macrodéchets qui rassemblera un grand nombre de données et présentera les actions des communes et des syndicats. M. Galgani (IFREMER) intervient pour dire qu'en 1997, la perception des arrivages de nappes attribuées aux glissements de la décharge de la Corogne était exagérée et que les apports chroniques de l'Adour ou des fleuves espagnols sont importants. Les déchets sont dans des masses d'eaux de densité différentes qui ne se mélangent pas et ils s'accumulent sur des nappes linéaires de plusieurs kilomètres de long où les déchets végétaux sont importants. Jacky Bonnemains rappelle la tendance à délocaliser les responsabilités alors que des actions de proximité s'avèreraient utiles ; il témoigne par exemple avoir vu quelques jours auparavant une barge remplie de déchets papiers/plastiques sur la Seine dont les filets n'étaient pas déployés pour prévenir les envois.

Stéphanie Belna - MEEDDAT / Direction des Affaires Européenne et Internationale.

Mme Belna complète ce qui a été dit précédemment par M. Moutou et indique que sa direction coordonne 6 comités d'OSPAR (Comité évaluation et surveillance de l'environnement, Comité Industrie Off-shore, Comité Eutrophisation, Comité Biodiversité, Comité Substances Dangereuses, Comité Substances Radioactives). L'année dernière, la France a eu des difficultés à transmettre une étude sur le thème des macrodéchets à OSPAR pour le Bilan de Santé écologique. La France aurait dû produire plus d'informations depuis plusieurs années, mais ses résultats sont souvent inexploitable. Il y a donc des progrès à faire dans ce domaine et il faudrait en premier lieu s'impliquer dans les groupes de travail du comité biodiversité et du sous-comité activités humaines. Les protocoles et modes opératoires d'observation des déchets sont en cours de révision.

Robin des Bois est observateur à la Commission OPSAR et M. Bonnemains fait part au groupe du communiqué de presse de la Commission en date du 10 décembre 2008¹⁶ qui indique que les experts internationaux ont convenu de la façon de développer un index des déchets marins. Ces travaux font suite au projet pilote 2000-2006 (voir le rapport OSPAR Pilot Project on Monitoring Marine Beach Litter – Monitoring of Marine Litter in the OSPAR region 2007¹⁷) et contribueront à la

¹⁶ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/fr_communique_presse_08_index_dechets_marins.pdf

¹⁷ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/OSPAR_litter_2007.pdf

rédaction du bilan de santé écologique 2010. Le projet est mené par les Pays-Bas et la Belgique avec le concours de l'organisation KIMO¹⁸.

Eric Florin - Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau est un établissement Public dont la mission est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions. Elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des consommateurs et des pollueurs d'eau qu'elle redistribue sous forme de prêts et de subvention aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des actions de protection de l'eau et de préservation des milieux aquatiques (littoral compris). M. Florin fait partie du Service Littoral et Mer qui effectue de la prospective, des études, et de l'évaluation pour définir la stratégie et la politique littoral de l'Agence. L'Agence Seine-Normandie a concouru au financement d'emplois jeunes dans des structures comme ESTRAN et Aquacaux qui effectuent des ramassages réguliers de déchets sur le littoral. L'Agence peut également accompagner des collectivités selon des conditions restrictives en faveur de la préservation des milieux aquatiques. Par exemple, il n'y a pas d'aide si le site à nettoyer est exclusivement balnéaire, si le nettoyage n'est pas raisonné et manuel. L'Agence a accompagné le Syndicat de la Côte des Isles du Cotentin Ouest et a soutenu une étude de suivi des protocoles de nettoyage pour mieux appréhender quoi et quand ramasser dans l'intérêt de la faune, de la flore et notamment des insectes et de la laisse de mer en général. Cette étude a été menée en collaboration avec des naturalistes. L'objectif était de définir une méthodologie de ramassage raisonné. Le Conseil Général de la Manche, partenaire de cette opération pilote a complété cette étude et en a réalisé un guide à l'usage des collectivités. Au regard de différents critères de sensibilité, tout le littoral du département de la Manche a été sectorisé en 3 types de zone d'intervention (Exceptionnelle, sélective ou globale). La mécanisation peut être tolérée sur certains secteurs. D'autres doivent être nettoyés prudemment en raison par exemple de la nidification de gravelots. L'étude « Le déchet du littoral de la Manche, collecte raisonnée » est disponible sur internet¹⁹.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a également développé une action auprès des ports pour diagnostiquer les différentes sources de pollution comme les effluents issus des aires de carénage et pour mettre en place des équipements comme des déchèteries ou rénover certains réseaux pluviaux. Les ports ont été abordés d'abord par la plaisance puis l'action a été étendue aux autres activités.

L'Agence a également confié à un stagiaire une synthèse des actions de ramassage menées. La conclusion est qu'il n'est pas possible de faire une synthèse : les quantités de déchets sont parfois indiquées en volume, parfois en tonnage, les types de matériaux et de producteurs renseignés ne sont pas homogènes etc. Il est donc difficile de croiser les informations. Simultanément, le département de la Manche a lancé dans le cadre de « Planète Manche » un groupe de travail sur les macrodéchets et la synthèse réalisée à l'échelle du département en arrive à la même conclusion : il n'y a pas de protocole commun de collecte des informations.

La Normandie accueille beaucoup de conchylicultures et lorsque l'on recherche l'origine d'un déchet à proximité d'une zone conchylicole, 2/3 des déchets en sont issus: poches à huîtres, tahitiennes en matière plastique ... Des matériaux de substitution moins dommageables pour l'environnement font l'objet de recherche par la profession mais n'ont pas encore été trouvés.

M. Michelet (Comité National des Pêches et des Elevages Marins) indique que le CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture) est le bon interlocuteur en ce qui concerne l'aquaculture.

M. Florin poursuit en indiquant que le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine effectue un suivi des déchets charriés par le fleuve et que les secteurs d'accumulation sont connus. Le Parc rencontre des problèmes de financement pour mener à bien ses opérations de collecte. Les exploitants de barrages où s'accumulent les macrodéchets remettent ceux-ci de l'autre côté de l'ouvrage. Ils ne veulent pas avoir à les gérer car ils estiment que cela n'est pas de leurs compétences technique et financière ni de leur responsabilité. Cette pratique est généralisée. Il est

¹⁸ <http://www.kimointernational.org/>

¹⁹ <http://www.cg50.fr/environnement/environnement/doc-env-guides-pratiques.asp>

convenu d'inviter Voies Navigables de France et un gestionnaire de barrages comme la Compagnie Nationale du Rhône lors d'une prochaine réunion du groupe de travail.

M. Galgani (IFREMER) demande si les épaves de la dernière guerre, parfois minées, sont de la compétence de ce groupe. M. Bonnemains indique qu'au regard de la définition des déchets concernés par nos travaux, ces épaves sont bien des déchets en milieux aquatiques ; le groupe devra les garder à l'esprit mais leur problématique est très particulière et différente des autres macrodéchets.

M. Florin rejoint par ESTRAN rappelle que certaines décharges en bordure de littoral sont des sources importantes de déchets en citant l'exemple de la décharge d'ordures ménagères située entre Octeville et le Havre qui alimente allègrement la mer et donne du travail aux équipes d'Aquacaux.

M. Florin et M. Geffroy (Conservatoire du Littoral) indiquent que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Loctudy a embauché en emploi jeune un animateur pour sensibiliser à la collecte des déchets à bord des navires. Pour que celle-ci fonctionne, il faut donner les moyens aux bateaux de ramener leurs propres déchets au port, avoir des bennes disponibles dans les ports et que celles-ci soient régulièrement évacuées. C'est l'animateur qui assurait le tri des déchets dans la benne. Les pêcheurs au chalut qui ramènent de plus en plus les déchets collectés en cours de pêche rapportent que depuis, ils en pêchent moins.

Antidia Citores - Surfrider Fondation Europe²⁰.

Les actions de Surfrider sont de 3 types: la sensibilisation, le lobby et l'activisme. Surfrider organise l'opération « Initiative Océane ». Tous les premiers week-ends de printemps, les déchets sont collectés sur 300 sites où sont mobilisés 15.000 personnes. La Fondation a une exposition pédagogique, fait de l'éducation populaire et a rédigé une Charte pour les activités de surf. Le lobby se fait par exemple à travers des questions parlementaires sur la notion de déchets. Surfrider agit dans le domaine juridique et a avec France Nature Environnement proposé des amendements à la Loi Grenelle 1 et travaille sur la Loi Grenelle 2. Au niveau européen, Surfrider va lancer une pétition pour un changement du statut du macrodéchet considéré aujourd'hui comme une nuisance et non pas comme une pollution. Certains participants au groupe ne sont pas d'accord avec cette lecture du droit et M. Bonnemains rappelle que ce groupe de travail a pour vocation la réduction des macrodéchets et non pas des macro-nuisances. Surfrider va également lancer une initiative pour une modification de l'annexe V de MARPOL en vue d'interdire le rejet en mer des ordures. La Fondation se porte partie civile lors de dégazages en Europe. Surfrider a mis fin à sa campagne « Pavillons noir » car la fondation perdait du temps avec les procès en diffamation même si elle les gagnait, et la stigmatisation de certaines communes empêchait le travail en commun. Surfrider est financé à 1/3 par les institutions et en particulier la Commission Européenne, à 1/3 par des organismes privés et 1/3 par les adhésions des membres. Le programme « Gardiens de la côte » permet la réalisation de relevés sur la pollution. Antidia Citores indique une recrudescence des signalements de déchets coquilliers sur le littoral (abandon de coquilles d'huîtres) ainsi que de particules de plastiques sur les plages du Nord.

Mme Poitou (MerTerre) signale que ce phénomène se retrouve un peu partout et qu'il pourrait s'agir de pertes de cargaison ou de matériaux de calage. Selon les observations de Mme Nithart (Robin des Bois) ces billes pourraient aussi être un stade avancé de la fragmentation des macrodéchets en plastique. Des pertes dues à la filière recyclage ou fabrication des plastiques sont aussi évoquées.

Mme Citores poursuit en indiquant que les protocoles et l'analyse des données concernant les déchets collectés lors des journées « Initiative Océane » sont effectués en collaboration avec MerTerre.

M. Florin (Agence de l'Eau Seine-Normandie) dit que dans le département de la Manche il y a parfois trop de bénévoles et que les interventions se font en ordre décousu et déstructuré ce qui occasionne plus d'inconvénients que d'avantages.

²⁰ <http://www.surfrider.eu/fr/programmes-speciaux/initiatives-oceanes.html>

Questions et commentaires :

Nicolas Michelet (CNP/CONAPPED) constate que les niveaux de connaissance des membres du groupe sur les macrodéchets sont différents et souhaiterait un glossaire de mots-clefs. Le signalement des déchets coquilliers ne lui paraît pas pertinent. [Hors réunion Mme Citores a précisé que ces amas posaient des problèmes olfactifs importants pour les riverains].

Sur la définition du déchet concerné par ce groupe de travail, Robin des Bois fait mention de celle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement contenu dans la feuille de route. La diversité et les typologies des déchets peuvent être aperçues sur les photos d'une exposition réalisée cet été à Angers « Monstres des Mers ».²¹

Mme Poitou (MerTerre) informe que l'ODEMA a réalisé avec GEOM (Groupe d'Etude et d'Observation Méditerranéen) des fiches pédagogiques²². Elle évoque le fait que les macrodéchets sont un problème énorme avec de multiples facettes techniques, psychologiques, sociologiques et symboliques.

M. Matesi (COLLECT-IF) souligne la nécessité qu'il y a à identifier l'origine des déchets et à appliquer le principe de pollueur/payeur.

Première présentation du dispositif réglementaire MARPOL par M. Rondeau - Armateurs de France.

L'Organisation Maritime Internationale gère toutes les pollutions d'origine maritime. L'annexe VI de la convention MARPOL concerne la pollution atmosphérique, l'annexe V les déchets produits à bord des navires. La Baltique, la Mer du Nord et l'Antarctique sont des zones spéciales où tout rejet est interdit. Ce régime particulier est applicable en Mer Baltique depuis 1989 et le sera en Méditerranée en 2009.

Les différents types de déchets sont listés dans l'annexe V avec la gestion applicable.

Le rejet des déchets en plastique est interdit où que ce soit.

Le matériel flottant et les amarres peuvent être rejetés au-delà de 25 milles. Certains participants relèvent une certaine ambiguïté sur la nature exacte des amarres pouvant être rejetées à travers les interprétations qu'il peut y avoir dans l'application de cette disposition. Le papier peut être rejeté au-delà de 12 milles ainsi que les déchets alimentaires. L'évacuation de ces types de déchets est autorisée s'ils sont broyés jusqu'à 3 milles des côtes. Les particules ne doivent pas faire plus de 25 mm. Un plan de gestion des déchets est proposé par l'International Chamber of Shipping. Une personne à bord est chargée de gérer ces déchets selon des procédures de collecte et de tri. MARPOL ne s'applique pas aux navires de pêche sauf de grande taille. L'OMI a un membre correspondant par pays. La version officielle en français de l'annexe V de la Convention MARPOL est disponible en lien ²³. [L'OMI compte 168 pays-membres]. Les pays ne sont pas tous signataires de l'annexe V²⁴.

Autres questions et commentaires :

Le problème des déchets broyés et de leur impact est soulevé par plusieurs participants. La possibilité de rejeter en mer même après broyage de certaines familles de déchets est critiquée notamment à cause des interprétations diverses de ces règles par les équipages. Des questionnements sont exprimés sur l'état et la disponibilité des broyeurs.

²¹ http://www.robindesbois.org/monstres_des_mers_open_arts/robin_des_bois_open_arts.html

²² <http://www.geom-asso.com/>

²³ http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19890225&pageDebut=02582&pageFin=&pageCourante=02582 ET
http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19970830&pageDebut=12765&pageFin=19970830&pageCourante=12765

²⁴ http://www.robindesbois.org/macrodéchets/marpol_aV_signataire08.pdf

Armateurs de France est prêt à contribuer aux réflexions d'amélioration mais attire l'attention sur le fait que contrairement à d'autres professions, une réglementation existe déjà pour les navires et que le dispositif souffre de trop peu d'équipements portuaires. La priorité est d'équiper tous les ports. M. Galgani (IFREMER) ajoute que la difficulté peut aussi venir du mauvais emplacement des équipements dans les ports et donne l'exemple de Marseille où le déchargement des déchets ne peut se faire que sur une barge à faire venir spécialement et cela coûte cher.

Interrogé par Mme Nihart (Robin des Bois) M. Rondeau n'a pas d'information immédiatement disponible sur les avaries causées à des navires à cause de macrodéchets mais estime que le phénomène reste marginal. M. Galgani (IFREMER) a questionné les Affaires Maritimes à ce sujet en 1998/1999 et elles estimaient le nombre de navires concernés à 200/an, chiffre en progression par rapport aux années précédentes. M. Bonnemains rappelle les problèmes rencontrés par un navire de transport de déchets radioactifs immobilisé en haute mer par un filet fantôme pris dans les hélices.

M. Bonnemains souhaite qu'Armateurs de France fasse part des besoins de la profession notamment en terme d'équipements à bord et à quai et de pédagogie et précise qu'il ne s'agit pas de stigmatiser dans ce groupe de travail certains secteurs d'activité. Il saisit l'occasion pour parler d'une source de déchets étrangère à la navigation et qui consiste dans les villes du littoral à fêter les résultats du baccalauréat sur la plage et à y laisser des centaines de bouteilles dont la plupart sont volontairement cassées. Cette pratique a été notamment constatée lors d'une collecte faite avec ESTRAN au mois de juin.

En conclusion, MerTerre souhaite que l'association Robin des Bois se présente et explique quel est le contexte notamment financier de fonctionnement du groupe de travail. M. Bonnemains rappelle que la genèse a été en début de réunion évoquée et développée et il souligne qu'en tant que pilote de ce groupe placé sous l'autorité du ministère, l'association Robin des Bois ne souhaite pas particulièrement se mettre en avant. Une brève présentation de l'association et de ses actions dans le domaine des déchets et des pollutions marines pourra être faite lors de la prochaine réunion, avant la projection de photos de macrodéchets initialement prévue aujourd'hui. Il précise que la direction de ce groupe de travail n'est pas rémunérée, qu'elle rentre dans le cadre général des actions de Robin des Bois et qu'elle témoigne d'un esprit d'ouverture positif de la part du Ministère. Il est souligné que ce groupe de travail n'est pas un guichet et que seuls les frais de déplacement des associations peuvent être pris en charge selon les modalités applicables aux précédentes réunions du Grenelle. Egalement questionné par MerTerre sur l'absence d'autres associations de protection de l'environnement comme Greenpeace, M. Bonnemains note que le nombre d'invités est déjà important et rappelle que des consultations sont prévues. M. Bonnemains souhaite vivement que certains absents d'aujourd'hui comme l'ASTEE qui a des compétences notamment en assainissement, la FNADE et le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques puissent être présents aux prochaines réunions. Il est convenu que l'ADEME sera également invitée.

La prochaine réunion est fixée au lundi 19 janvier de 13h30 à 16h30.

Ordre du jour :

- Présentation et discussion sur des photos de macrodéchets Robin des Bois
- Synthèse des études faites en milieu profond avec perspectives sur l'Arctique par l'IFREMER
- Les différents protocoles de mesure existants par MerTerre.
- Présentation de l'organisation des pêcheurs par le CNPMM/CONAPPED